DEPARTEMENT: VAUCLUSE

PHASE COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE RENTRÉE SCOLAIRE 2024

DEMANDE D'EXEAT- D'INEAT OUVERTE UNIQUEMENT AUX ENSEIGNANTS TITULAIRES

A retourner <u>exclusivement à la direction des services départementaux de votre département actuel</u> au plus tard le <u>vendredi 5 avril 2024 à l'adresse électronique suivante :</u>

Civilité* : Madame □ - Monsieur □		Cadre réservé à l'administration				
Nom d'usage* :	Nom de naissance * :					
Nom d'usage* :	Date de naissance* : I I I I I I	1111				
Prénom*:						
Adresse personnelle*:						
Situation familiale* : ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire/Concubin(e) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) * mentions obligatoires						
Département auquel vous êtes rattaché(e)	Affectation actuelle :					
administrativement en qualité de titulaire :	Ecole/établissement :					
Choisissez un élément.						
	Commune :	·				
Situation administrative actuelle : ☐ en activité ☐ en congé de maladie ordinaire ☐ en poste adapté ☐ en poste adapté						
□ en congé de longue maladie □ en congé de longue durée. □ inapte aux fonctions**						
□ autre (détachement, disponibilité etc.) précisez :						
** l'inaptitude invalide toute demande de mutation (LDGM 25/10/2021)						
Département(s) Sollicité(s) :		* <u>.</u>				
Vœu 1 : Choisissez un élément. Vœu 2 : Choisissez un élément. Vœu 3 : Choisissez un élément.	Vœu impératif : concerne uniquement l'agent affecté à Mayotte suite à au candidat un retour dans le département où il exerçait arrivée à Mayotte.					
Corps/Grade (cocher la case correspondant à votre	Echelon: Echelon acquis au 31/08/2023:					
situation): Instituteur Professeur des écoles de classe normale Professeur des écoles hors classe Professeur des écoles de classe exceptionnelle	Echelon acquis au 01/09/2023 : Si vous avez changé d'échelon au 01/09, merci de sélectionner la raison de ce changement : Changement suite à un classement initial ou reclassement suite à un changement de corps/ grade					
,	☐ Changement suite à une promotion d'échelon					
En fonction de votre situation vous deve						
Situation 1 : Vous avez participé à la phase informatisée sans obtenir de mutation. Si les motifs de votre demande sont inchangés, il convient d'indiquer votre barème validé lors de la phase informatisée.						
□ OUI motif(s) identique(s) - barème validé lors de cette phase 2024 :						
Situation 2 (deux cas): Vous avez participé à la phase informatisée sans obtenir de mutation et vous avez de nouveaux motifs à faire valoir (mutation du conjoint très récente) ou vous n'avez pas participé à la phase informatisée : il convient de renseigner les éléments ci-dessous. Pour toutes les rubriques qui vous concernent, joindre systématiquement les justificatifs afférents (voir annexe de la note de service annuelle : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/perso873 annexe 0.pdf).						
☐ OUI mais éléments/motifs nouveaux	□NON					
Motif(s) de la demande au titre de la phase complémentaire (exeat-ineat) 2024 : ☐ Rapprochement de conjoint ☐ Autorité parentale conjointe						
	CIMM					
☐ Convenances personnelles ☐	☐ Autre					

Situation 2 (suite) :				
 Demande au titre du rapprochement de conje 	oint ou de l'auto	rité parenta	le conjointe :	50
☐ Rapprochement de conjoint (situation appréciée au 31/08/2024)	Année(s) scolaire(s) de séparation au 31 août 2024 :			
☐ Autorité parentale conjointe (Garde partagée/Résidence alternée/Droit de visite et d'hébergement)	-	½ Année 1 Année 1 Année ½	2 Années ½ 3 Années 3 Années ½	
Nombre d'enfant(s) à charge : LI (uniquement les enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2024)	- H	2 Années	4 Années et +	
 ❖ Demande au titre du handicap : □ de l'intéressé(e) □ du conjoint □ d'un e 	enfant à charge			10 (40) 20
Une bonification de 100 points est accordée aux agents justifia	ant d'une RQTH en	cours de valie	dité.	
Par ailleurs, une bonification de 800 points peut être accordée e grave de son enfant de moins de 20 ans au plus tard le 31/08 phase initiale, les demandes formulées au titre du handicap ter leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et/ou de soin	/2024 (handicap o ndent à faciliter la r	u pathologie d	le gravité exceptions	nelle). Comme pour la
Reconnaissance du handicap :	in a		45	
☐ RQTH de l'enseignant ☐ RQTH du conjoint			, C s *	
☐ Autres cas prévus par la loi du 11 février 2005 à préciser : .		•••••		. ao
Ou prise en compte de la situation d'un enfant de moins d exceptionnelle :	le 20 ans en situa	tion de handi	cap ou ayant une p	athologie de gravité
☐ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2024) pris en charge (par la MDPH au titi	re du handicap		***
☐ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2024) malade non cor	nnu de la MDPH		e e	£ - 1
Demande au titre du centre des intérêts maté Une bonification de 600 points est accordée aux agents justifia Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte.	ériels et moraux ant de leur CIMM d	(CIMM): lans un des cir	nq départements d'o	utre-mer suivants :
Département d'Outre-Mer pour lequel le centre des intérêts matériels	et moraux est sollicite	é: Choisissez	un élément.	
Il appartient au candidat, le cas échéant, de compléter le f afférentes, à sa DSDEN dans les délais fixés.	ormulaire CIMM o	lédié et de l'a	dresser, avec les p	ièces justificatives
* Autres motifs (à préciser) :	1		· #	a 3
	a n		× • • • •	e e
9 9				87
8 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		*		
	3.2 5		×	*
	- 11		*	
* * **	Pi do)4 2		er
Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lign personnels ainsi que de la note de service annuelle rela m'engage à rejoindre tout poste vacant, dans le dépa interdépartemental 2024.	ative au mouveme	ent des perso	onnels enseignant	s du premier degré,
Fait à Le	e.	<u>Signat</u>	ure :	
		W		a (d)
NOM DRENOM ·				2